Pour en savoir plus

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, n'hésitez pas à contacter le service Santé Sécurité au Travail de votre département.

- Si vous présentez des symptômes tels que fièvre, troubles digestifs, signes respiratoires, démangeaison, etc., n'oubliez pas de préciser à votre médecin que vous travaillez au contact d'animaux.
- En cas de zoonose avérée, pensez à la déclaration de maladie professionnelle et informez votre médecin du travail.
- Les zoonoses recensées par le réseau de ZOONOSURVEILLANCE de la MSA contribuent à la veille sanitaire en vue de faire évoluer les connaissances et la réglementation.

Pour vous aider, consultez et téléchargez les fiches par activité sur le site de la MSA : www.msa-idf.fr et les fiches par zoonose sur l'espace zoonoses du site : www.inma.fr

FICHE LEPTOSPIROSES

FICHE MALADIE DE LYME

FICHE ORNITHOSE-PSITTACOS

MSA Ile-de-France
BP 137
75664 Paris cedex 14
www.msa-idf.fr
Tél. : 01 30 63 88 90
Fax : 01 49 85 53 90
contact.entreprise@msa75.msa.fr

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Réalisation : PAO-Communication MSA IdF - Crédit photo : MSA IdF - Illustrations : Guillaume VOIRIN - Impression : PRESTAPRINT - 09/2013.

vous guider

Protections collectives et Equipements de Protection Individuelle

La prévention des zoonoses de **A**(nimal) à **Z**(oonoses)

FICHE 6

Santé Sécurité au Travail - MSA Ile-de-France

www.msa-idf.fr

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Penser d'abord protection collective

VEILLER À L'HYGIÈNE GÉNÉRALE :

- Conditions d'élevage
- Salubrité de l'environnement
- Nettoyage régulier des locaux et matériels

PRÉVOIR DES ZONES RÉSERVÉES :

- Au stockage des litières, du matériel, de la nourriture, des déchets et cadavres
- À visée sanitaire (soins, isolement…)
- À l'entretien des matériels

ORGANISATION DU TRAVAIL LIMITANT LE RISQUE DE CONTAMINATION

- Aspiration
- Contention et manipulation appropriée
- Isolement des animaux malades

Puis équipements de protection individuelle (EPI)

TENUE DE TRAVAIL APPROPRIÉE

- Pour le contact avec les animaux, la tenue de travail est considérée comme un Equipement de Protection Individuelle. Elle est donc fournie par l'employeur.
- Une tenue de travail évite de contaminer ses vêtements personnels.
- Une combinaison jetable à usage unique sera mise à disposition pour des tâches spécifiques et ponctuelles.

TABLIER

- En cas de projection, un tablier renforce la protection de la tenue de travail

GANTS EN CUIR

- Les gants en cuir protègent des griffures et des morsures (Référence Norme 4434).

ex : 3231 EN 388

Attribut 1 : Résistance à l'abrasion (de 0 à 4). Déterminée par le nombre de cycles nécessaires pour user jusqu'à la perforation l'échantillon du produit.

Attribut 2 : Résistance à la coupure par tranchage (de 0 à 5). Déterminée par le nombre de cycles nécessaires pour couper l'échantillon à une vitesse constante.

Attribut 3 : Résistance à la déchirure (de 0 à 4). C'est la force minimale nécessaire pour déchirer l'échantillon.

Attribut 4 : Résistance à la perforation (de 0 à 4). C'est la force nécessaire pour percer l'échantillon avec un poinçon normalisé.

GANTS ÉTANCHES

- En milieu humide «contaminé», les gants étanches préservent les mains du risque d'infection. Ils sont incontournables lors de blessures aux mains.

La norme EN374-2 spécifie une méthode d'essai pour la résistance à la pénétration des gants de protection contre les produits chimiques et/ou les micro-organismes. Lorsque les gants résistent à la pénétration, qu'ils sont essayés selon cette partie de l'EN374, ils constituent une barrière efficace contre les risques microbiologiques.

Attribut 1 : Pénétration (0 ou 1). Indique que le produit résiste ou non à la pénétration de l'eau et de l'air.

GANTS À USAGE UNIQUE

- Le gant à usage unique est indispensable lors des soins aux animaux (pansements, piqûres, application de produits vétérinaires…).

MASQUE FFP2

- En cas de contact avec des animaux morts, le port d'un masque FFP2 assure une protection contre les particules contaminées véhiculées par les courants d'air ou le vent.
- Dans certains contextes sanitaires et selon l'élevage, la phase de nettoyage peut nécessiter le port de masque.

LUNETTES DE PROTECTION

- Le port de lunettes de protection est recommandé lors du contact avec de l'eau contaminée ou lors de tâches avec risque de projection de liquide provenant d'un animal (sang, urines…).

BOTTES DE SÉCURITÉ

- En plus du risque biologique, la botte de sécurité protège contre les risques d'écrasement et de perforation des pieds.
- Nous recommandons l'usage d'un sèche botte.

Les conditions de mise à disposition des EPI et leur suivi doivent faire l'objet d'une réflexion concertée.

Pour qu'un EPI garde son efficacité il doit être entretenu et stocké dans de bonnes conditions. (Voir l'étiquetage).